

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MANCHE

Nombre de conseillers

- | | |
|---------------|-----------|
| - en exercice | 11 |
| - présents | 9 |
| - votants | 9 |
| - absents | 2 |
| - exclus | 0 |

Date de convocation :
29 août 2008

Date d'affichage :
11 septembre 2008

OBJET

**FRAIS SCOLAIRE
ECOLE DE COUVILLE
2007/2008**

OBJET

**FRAIS SCOLAIRE
ECOLE DE
TOURLAVILLE
2007/2008**

OBJET

**LOCATION LOGEMENT
N°13 LE BOURG**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **10 septembre 2008**

L'an deux mille huit, le 10 septembre à 18H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

Etaient présents :

Mr Philippe LAMORT ; Mme Françoise BLAIZOT ; Mr Yves FOSSEY ; Mr Nicolas DUBOST ; Mr Jacques GERMAIN ; Mme Agnès ENAULT ; Mr Patrice SACHE ; Mme Frédérique SALMON ; Mr Bruno LEGRAND

Absents excusés : Mr Philippe GERMAIN
Mr Pascal PALMER

Mr Jacques GERMAIN a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal, unanime, donne son accord à Mr Le Maire pour régler les frais scolaires de l'école de Couville qui se résume de la façon suivante :

26 enfants à 310 €
Soit un total de 8 060 €

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr Le Maire pour régler les frais scolaires de l'école de Tourlaville qui se résume de la façon suivante :

2 enfants en primaire à 513.60 €
Soit un total de 1 027.20 €

Suite au départ de Mr Eric LEGER au logement N° 13 Le Bourg, le conseil municipal, unanime, autorise Mr Le Maire à relouer le logement à compter du 1^{er} décembre à la personne qui le souhaite pour un loyer mensuel de 530 € sans les charges.

OBJET**NOMINATION D'UN
CORRESPONDANT
DEFENSE**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal, que Monsieur Hervé MORIN, ministre de la Défense demande la désignation d'un élu chargé de la mission de correspondant défense.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime désigne comme correspondant défense Mr Pascal PALMER.

OBJET**RECENSEMENT 2009**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Saint Martin Le Gréard est concernée par les enquêtes de recensement de janvier et février 2009.
Dans ce cadre, il est nécessaire de nommer Mme Sylvie HINDRE en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement.
Il est également nécessaire de recruter un agent recenseur pour effectuer les opérations de recensement qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2009.

OBJET**CREATION D'UN EMPLOI**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Martin Le Gréard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe en raison d'une proposition d'avancement au tableau annuel d'avancement,

Décide à l'unanimité,

Article 1^{er} :

De créer à compter du 1^{er} décembre 2008, un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 16H00, correspondant au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial.

Article 2 :

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

Article 3 :

Demande au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.